

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2010

SERVICE CIVIQUE - (n° 2269)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 67

présenté par
Mme Greff-----
ARTICLE 4

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 59 :

« La personne morale agréée assure en outre à la personne volontaire effectuant un engagement de service civique une formation ... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.